

# Comment construire une Europe de la santé ?

## Déclaration du groupe Familles

La construction de l'Europe de la santé illustre une nouvelle fois la citation de Jean Monnet « L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises. »

Cette construction ne part pas de zéro et la crise de la Covid-19 a montré que si l'Europe a été prise en défaut au départ, elle est ensuite intervenue dans la gestion de l'épidémie, en actionnant chacun des trois leviers dont dispose l'Union européenne dans le domaine de la santé : la mission d'appui de sécurité sanitaire de l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le droit du marché intérieur pour la mise sur le marché des médicaments et des dispositifs médicaux ou encore pour la mobilité des professionnels de santé et enfin les dispositifs budgétaires pouvant infléchir la trajectoire sanitaire des Etats.

Cette construction doit encore être renforcée pour incarner une véritable Europe de la santé et le présent avis dessine des perspectives pour y parvenir.

La préconisation 4 met l'accent sur la politique de prévention en santé publique en intégrant les inégalités environnementales sociales et de genre, qui sont des facteurs aggravant les inégalités de santé.

La préconisation 11 fixe les garanties devant entourer les données de santé car l'élaboration d'un espace européen des données est incontournable. Les enjeux sont multiples notamment pour l'harmonisation de la recherche.

La préconisation 13 appelle à développer la démocratie en santé dans l'Union européenne. Faire vivre la démocratie sanitaire nécessite de développer la concertation et le débat public, d'améliorer la participation des acteurs de santé et de promouvoir les droits individuels et collectifs des usagers.

Enfin le Groupe Familles soutient l'axe de l'avis visant un modèle de santé inclusif. Il regrette que cette orientation n'ait pas donné lieu à des préconisations. Dans son ensemble, l'avis reste éloigné des besoins des personnes et des familles. Il aurait mérité d'intégrer davantage leurs réalités de vie notamment sur des sujets qui ont émergé pendant la crise : la santé mentale, la santé des femmes et des enfants ou encore des sujets présents dans l'actualité tels que les droits sexuels et reproductifs. Une telle orientation implique d'agir sur les déterminants sociaux de la santé, les déterminants genrés et les causes profondes des inégalités par des mesures économiques, environnementales et sociales appropriées.

Vous l'aurez compris, le Groupe Familles retient particulièrement les préconisations qui ciblent une Europe agile dans tous les domaines que recouvre la santé globale attentive aux familles, aux enfants, à toutes et tous.

Le Groupe Familles a voté l'avis